Sous-traitance et archivage électronique : deux développements prudents

Dans un guide publié en 2004 et intitulé « Externalisation des archives, mode d'emploi », l'AAF (Association des Archivistes Français) souligne que « dans l'entreprise et ailleurs, on cherche de plus en plus souvent à confier le stockage et la gestion des archives extérieures. Mais le faire de façon rentable et rationnelle est moins simple qu'il n'y paraît ». Une sous traitance qui pourrait se trouver accrue du fait de la montée en puissance de l'archivage électronique même si ce dernier souffre encore de nombreux freins. Opinions.

Seuls 20 à 25 % des volumes d'archives sont sous traités en France contre plus de 60 % aux États-Unis. *« Deux éléments peuvent aisément justifier de cette différence : un recours général aux prestations de services beaucoup moins systématisé en France qu'au Etats-Unis associé à un environnement juridique beaucoup plus contraignant »* note Marc Rocagel, directeur général de Novarchive. Un constat confirmé par Jean-Luc Jouhannaud, directeur commercial de Locarchives pour qui *« les Anglo-Saxons ont pris de l'avance dans le domaine car le métier a commencé à se créer dans les années 50 chez eux tandis qu'il a fallu attendre les années 70 pour la France ; par conséquent, le cycle du marché est un peu en décalage »*. Autre fondement : *« Les économies à réaliser et le budget réel de fonctionnement sont relativement méconnus »*, ajoute Thomas Huzar, directeur général de la Société Générale d'Archives (SGA).

Les freins de la numérisation

Autre temps, autres mœurs, les dernières années ont fait la part belle aux avancées technologiques intervenant dans le domaine de l'archivage. Or, il apparaît que cette évolution est loin de concerner la majorité des entreprises françaises. Quels sont les principaux freins à l'archivage électronique ? Pour Thomas Huzar : *« l'archivage électronique constitue une application limitée, car l'intérêt de cette application est lui-même très restreint »*. Il ajoute : *« En effet, les garanties juridiques conférées par ce procédé sont loin d'être satisfaisantes »*. Toujours selon Thomas Huzar, les problématiques principales sont liées à : la méthodologie d'acquisition, la fiabilité et sécurité du prestataire, la délocalisation de la prestation, le risque de perte ou de copie de l'information, la duplication et espionnage industriel, la perte partielle de garantie de la preuve ...

Des questions essentielles pour réussir son choix

Pas de méthode miracle donc : *« pour réussir un bon choix du mode de gestion et de stockage, précise Philippe Rocuet, directeur commercial de Recall, il faut aider le client à trouver les bonnes réponses à quatre questions : Quel volume de recherches ? Quel nombre d'utilisateurs ? Quel temps d'accès au document requis : trois secondes ou une journée ? Quel support du document : original pour un besoin légal, ou électronique pour une gestion interne ? »*. Pour Marc Rocagel le coût élevé des solutions et la complexité des projets de dématérialisation constituent encore des freins importants.

A titre d'illustration la SGA livre les éléments suivants concernant le coût de la numérisation : 1 m³ d'archives = 10 mètres linéaires = 100 boîtes d'archives de 500 documents (en moyenne) = 50 000 A4.
Le coût moyen, avec une indexation au document simple : entre 0,15 € et 0,20 € pièce.
« Ce qui signifie que le budget d'une opération de numérisation (sans tenir compte de l'achat des supports, des logiciels, de l'amortissement du matériel, de l'évolution des moyens de stockage ...) représente l'équivalent d'un budget de 500 à 700 années de coût d'un archivage papier traditionnel ! » note Thomas Huzar.
Autre obstacle : la méconnaissance de l'évolution de l'environnement technique qui contribue également à entretenir l'inquiétude des professionnels.

L'étude préalable, élément-clé

Toutefois, il va de soi que pour certaines applications, on trouve un intérêt de sécurité à réaliser une sauvegarde de protection de l'original et à faciliter l'accès à l'information. Par ailleurs, le coût de la numérisation se révèle très variable en fonction des travaux de préparation nécessaires et eu égard à l'hétérogénéité des documents récupérés. Un bon levier de réduction des coûts consiste à s'informer en amont afin de connaître précisément les documents que l'entreprise se doit de conserver ainsi que l'organisation documentaire, la structuration des fonds, les processus et la migration des informations en cas de détérioration des disques... *« La croissance annuelle du marché de l'électronique est à deux chiffres depuis des années, commente Philippe Rocuet »*, difficile dans ces conditions de dire qu'il existe des freins à cette technologie... Mais il constate en revanche qu'il existe *« une opacité des coûts des projets : tant qu'une étude technique et une maquette test n'ont pas été réalisées, il est quasi impossible de communiquer un chiffrage pour une proposition. Or, les coûts peuvent avoir un coefficient multiplicateur de 1 à 10 suivant la qualité des documents, le flux, la phase de préparation, l'indexation, etc. »*. Bref, une étude préalable et une approche globale de l'archivage sont indispensable, ainsi que le préconise Jean-Luc Jouhannaud : *« la prestation d'archivage consiste désormais à réfléchir l'intégration de l'archivage papier, de l'archivage électronique et d'une organisation globale des archives et ce, quel que soit le support de conservation »*. L'objectif recherché étant de faciliter l'accès de l'utilisateur. ■

On trouve un intérêt de sécurité à réaliser une sauvegarde de protection de l'original.

Pour en savoir plus :

- "Externalisation des archives, mode d'emploi" téléchargeable sur le site www.archivistes.org
- La fiche conseil "Le projet d'archivage électronique, au carrefour de plusieurs métiers" téléchargeable sur le site www.archivistes.org